



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1983¹.

2. M. BLIX (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale est saisie du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 1983, qui relate les activités de l'Agence pendant cette année. Dans mon exposé, je compléterai le rapport en faisant des commentaires sur des événements qui sont survenus dans le secteur nucléaire depuis la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Les deux tâches principales de l'Agence consistent à favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à contribuer aux efforts visant à prévenir la diffusion à plus grande échelle des armes nucléaires. A ces deux égards, les tâches précises de l'Agence sont d'ordre technique. Elles ont trait, par exemple, à la sécurité en matière de fonctionnement des installations nucléaires, à la destruction sans danger des déchets nucléaires, à l'utilisation des techniques nucléaires dans l'agriculture et à la vérification de l'emplacement et des utilisations des matières fissiles. Comme ces objectifs sont à la frontière d'objectifs plus généraux qui consistent à fournir de l'énergie au monde, à augmenter la production alimentaire, à favoriser l'industrie et à soutenir les efforts de contrôle des armements, nos activités, bien que techniques, font l'objet d'une grande attention aux niveaux économique et politique.

3. L'année dernière, la récession économique et les efforts de conservation de l'énergie ont confirmé la tendance à la baisse de la demande énergétique. C'est dans la réduction de la demande pétrolière que l'effet est le plus sensible. Il convient de noter que, bien que la demande d'énergie dans le monde industrialisé stagne généralement, quand elle ne diminue pas, la demande en électricité continue d'augmenter. Cependant, comme cette demande n'a pas augmenté aussi vite qu'on l'avait prédit il y a quelques années — il s'en faut —, il y a eu beaucoup d'annulations ou d'ajournements de commandes de centrales électriques dans un certain nombre de pays, y compris bon nombre de centrales nucléaires. Néanmoins, étant donné qu'un nombre plus important de centrales nucléaires ont commencé à fonctionner ou vont fonctionner dans les années à venir, il y a dans l'ensemble du monde une croissance continue de

la production d'énergie nucléaire, qui a représenté 12 p. 100 de la production totale d'électricité en 1983. En France, les centrales nucléaires produisent déjà plus de 50 p. 100 de l'énergie électrique et en Belgique et en Finlande plus de 40 p. 100; en Bulgarie, en Suède et en Suisse elles en produisent 30 p. 100 ou plus. En France et en Belgique, on s'attend à ce que ce pourcentage atteigne jusqu'à 70 p. 100 et 50 p. 100 respectivement en 1990.

4. L'industrie nucléaire, comme d'autres industries, cherche les moyens de devenir plus efficace et plus économique. Cette recherche n'a pas été vaine. Les efforts en vue de réduire les délais de construction et de diminuer ainsi les frais de construction, grâce à la normalisation des usines nucléaires, ont été couronnés de succès dans des pays comme la France et le Japon. Il y a également eu des progrès très nets dans le rendement des centrales nucléaires, par exemple en République fédérale d'Allemagne et au Japon. Le Système de documentation sur les réacteurs de puissance de l'AIEA, qui fournit une analyse systématique de l'expérience acquise dans les Etats membres, montre que le temps d'opération perdu à cause de pannes, prévues ou imprévues, a été diminué dans différents pays. Cela est important pour l'économie des centrales nucléaires qui nécessitent des investissements importants.

5. L'énergie nucléaire est prise de plus en plus en considération dans le domaine des applications de la chaleur à faible température, où elle peut remplacer les combustibles fossiles. Dans plusieurs Etats membres des efforts considérables ont déjà été réalisés pour développer les réacteurs nucléaires produisant de la chaleur et les réacteurs produisant à la fois de la chaleur et de l'électricité. L'un des avantages de ces centrales est qu'elles contribueraient à réduire la pollution actuelle de l'air, qui est un problème dans les villes.

6. La possibilité de construire des centrales nucléaires de petites et de moyennes dimensions est une autre voie de développement importante, qui est encouragée par l'AIEA et à laquelle les industriels semblent s'intéresser. Ces dimensions pourraient rendre les centrales utiles dans les pays en développement, où les réseaux électriques sont souvent trop petits pour les centrales nucléaires à grande capacité. De plus, les pays industrialisés, eux aussi, semblent s'intéresser à des centrales plus petites.

7. Il est trop tôt pour prévoir les conséquences de cette évolution. Toutefois, on peut prévoir presque sans risque de se tromper que la demande d'électricité continuera d'augmenter et que les commandes de centrales nucléaires reprendront, surtout si les délais de construction peuvent être réduits grâce à des procédures rationalisées, à la normalisation et à la production en usine des éléments des centrales énergétiques.

8. Le développement à l'échelle industrielle de toute nouvelle technologie pour produire de l'énergie demande beaucoup de temps. Les hommes de science et les ingénieurs continuent de travailler sur de nouvelles générations de réacteurs de puissance. Des prototypes très nouveaux, comme le surgénérateur rapide, fonctionnent déjà dans certains pays et sont en construction dans d'autres. L'expérience acquise dans ces pays sera utile au monde entier. Le bon fonctionnement de ces prototypes est important pour l'approvisionnement énergétique futur du monde. Pour ne donner qu'un chiffre, je dirai que l'introduction d'un surgénérateur peut permettre de produire 60 fois plus d'énergie à partir d'un kilogramme d'uranium qu'une centrale nucléaire classique. L'AIEA est le lieu où peuvent s'échanger les expériences concernant la mise au point et le fonctionnement de ces centrales.

9. La coopération internationale dans le domaine de la fusion pourrait, dans un avenir plus éloigné, être d'une importance encore plus grande, car la maîtrise de la fusion nucléaire pour la production d'électricité offrirait au monde une énergie presque sans limites. Toutefois, des travaux de recherche et de développement très coûteux doivent encore être menés dans ce domaine. La coopération, par-delà les frontières politiques et nationales, pourrait réduire ces coûts et augmenter les chances de réaliser la fusion thermonucléaire. Sous les auspices de l'AIEA, des scientifiques des Etats-Unis, de l'Union soviétique, des pays du Marché commun et du Japon étudient conjointement la prochaine étape importante en matière de recherche et de développement sur la fusion. L'élaboration d'un plan de coopération pour exploiter la force énergétique de la fusion à des fins pacifiques montrerait que les grands Etats ont la volonté de fournir ensemble les clefs de l'approvisionnement énergétique futur du monde et démontrerait leur conviction qu'une coopération à grande échelle et à long terme entre eux est nécessaire.

10. Je voudrais maintenant aborder la question de la sûreté des installations nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs. Je parlerai du rôle de l'Agence dans ces domaines.

11. La responsabilité en matière de sécurité nucléaire incombe avant tout à chaque gouvernement. Cependant, il y a beaucoup à gagner et on a beaucoup acquis grâce aux échanges d'expériences entre pays. Il est plus facile de dégager des normes et des lignes directrices dans le cadre d'une expérience collective que dans un contexte national plus limité. Les pays qui ont de petits programmes peuvent bénéficier de l'expérience de ceux qui travaillent dans ce domaine depuis plus longtemps. Le commerce et les échanges peuvent se faire plus facilement lorsque tous les pays concernés se conforment à des notions et des principes semblables.

12. L'AIEA constitue une instance où l'on peut échanger les expériences et établir des critères et des directives internationalement acceptés. Le rassemblement de données et les services consultatifs ont également augmenté dans ce domaine. Notre troisième examen annuel de la sûreté nucléaire, couvrant l'année 1983, a montré que dans aucune des centrales nucléaires en opération — et il y en a plus de 300 — il n'y a eu d'accidents de radiation pouvant mettre en danger la santé ou l'environnement de l'homme.

13. Au cours de l'année 1983, à la demande de gouvernements, l'AIEA a envoyé aussi, à plusieurs reprises, des équipes d'experts pour évaluer la sûreté d'exploitation de centrales nucléaires; ces équipes ont identifié les problèmes et les pratiques salutaires et elles les ont portés à l'attention de l'autorité chargée de la sûreté nucléaire du pays visité. L'AIEA a également commencé à gérer, avec l'Agence pour l'énergie nucléaire [AEN] de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], un système international chargé d'assurer que tous les accidents et incidents qui se produisent dans les centrales nucléaires du monde entier et qui risquent d'avoir des répercussions sur la sûreté seront notifiés. Les phénomènes importants sont évalués afin que l'expérience ainsi acquise puisse être mise à profit par tous ceux qui gèrent des centrales nucléaires.

14. Il y a un large consensus chez la communauté scientifique et technique, qui reconnaît que les déchets nucléaires peuvent être gérés, puis éliminés, en toute sécurité par les moyens à notre disposition. Point n'est besoin pour cela de nouvelles percées technologiques. Trois conditions ont été imposées pour qu'un système soit jugé acceptable: les recommandations internationalement concertées relatives à la protection contre les rayonnements doivent être respectées; les générations futures ne doivent pas être exposées à des niveaux de radiation plus élevés que ceux que la génération actuelle est prête à accepter; la génération qui bénéficie de l'énergie nucléaire doit assumer elle-même le coût de la gestion des déchets et ne doit pas en abandonner la responsabilité aux générations futures.

15. Le rôle de l'AIEA dans ce domaine, comme dans d'autres domaines de la sûreté et de la protection de l'environnement, est de servir de centre où l'on puisse arriver à un consensus international sur les directives, les codes et les normes. Au fur et à mesure que l'énergie nucléaire se développera, la quantité de déchets dont il faudra s'occuper augmentera. De plus, la vie de certains réacteurs tire maintenant à sa fin, si bien que des directives internationales relatives à la décontamination et à la mise hors service des centrales nucléaires seront utiles.

16. Le déversement de déchets à faible dose de radioactivité dans les océans est une question controversée, qui est actuellement examinée par une équipe d'experts créée par les parties à la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets², de 1972. En vertu de cet instrument, l'AIEA doit redéfinir les déchets radioactifs impropres à l'immersion dans les mers. La révision actuelle sera achevée en 1985 et présentée aux parties à cette convention. En formulant sa définition et ses recommandations, l'AIEA fait appel aux connaissances océanographiques collectives du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers.

17. Bien que nombreux soient ceux qui voient dans le transfert rapide de la science et des techniques un élément clef du développement, une autre doctrine souligne la nécessité de techniques dites appropriées, c'est-à-dire de techniques adaptées à la capacité d'absorption du destinataire.

18. Les techniques nucléaires sont parfois critiquées comme étant des techniques de pointe, qui ne convien-

ment pas aux pays en développement parce qu'elles sont trop avancées ou parce que, soi-disant, elles ne répondent pas à leurs besoins fondamentaux. A l'AIEA, ces questions sont traitées de manière plus nuancée. Premièrement, on reconnaît que tout pays devrait profiter pleinement des meilleures techniques disponibles, qu'il s'agisse de techniques de pointe ou non, si le rapport coût-bénéfice le justifie et si les conditions d'utilisation appropriées existent ou peuvent être créées. S'il est vrai que les centrales nucléaires sont plus complexes et exigent une infrastructure plus développée, une main-d'œuvre plus spécialisée et des investissements de base plus élevés que les centrales classiques, certains pays en développement sont en mesure de bien profiter de cette source d'électricité dès maintenant. D'autres ne pourront commencer à introduire l'énergie nucléaire que plus tard, mais peuvent souhaiter commencer dès maintenant les préparatifs pour son utilisation future. Cela prend beaucoup de temps. L'AIEA peut aider les deux groupes dans le domaine de la planification de l'énergie et de la mise au point de l'infrastructure, et surtout de la formation de la main-d'œuvre.

19. La majorité des pays en développement n'introduiront pas l'énergie nucléaire dans un avenir prévisible, soit par manque d'infrastructure ou de main-d'œuvre, soit parce qu'ils ont un réseau trop petit, soit parce qu'ils disposent d'autres sources d'énergie. Pour ces pays, d'autres techniques nucléaires pourraient être utiles pour augmenter la production alimentaire ou améliorer la santé. C'est ainsi que bien des pays en développement utilisent maintenant des techniques de radiation pour provoquer des mutations et obtenir des récoltes meilleures, plus importantes ou plus réfractaires aux maladies. Plus de 300 nouvelles variétés de plantes — dont plus de 100 en Chine seulement — ont été distribuées aux agriculteurs, y compris un riz qui mûrit 40 jours plus tôt que la variété mère, de même que du blé et du soja qui ont un rendement supérieur de 15 à 20 p. 100, pour ne donner que quelques exemples.

20. Avec la mise en opération des premières usines commerciales de conservation des aliments par irradiation dans quelques pays industrialisés et de certaines usines de recherche dans les pays en développement, l'irradiation des aliments suscite un intérêt croissant. Cette technique permet, entre autres, de réduire la détérioration des aliments et de faciliter l'exportation de précieuses denrées alimentaires périssables.

21. L'utilisation de radio-isotopes et de techniques nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture a été mise en relief, cette année, alors que la FAO et l'AIEA célébraient le vingtième anniversaire de la création d'une division commune chargée de promouvoir ces applications — la Division mixte FAO/AIEA de l'application de l'énergie atomique (isotopes et rayonnements) au progrès de l'agriculture et à l'alimentation —, notamment dans les pays en développement.

22. L'introduction des radio-isotopes et autres techniques nucléaires dans les pays en développement exige que soient prises des mesures appropriées de radioprotection. Les normes fondamentales de sûreté pour la radioprotection de l'AIEA, parrainées conjointement par l'Agence, l'OIT, l'OMS et l'AEN, servent

de modèles à de nombreux règlements gouvernementaux afférents à ces mesures. Pour incorporer ces normes dans le système de contrôle national des Etats membres et pour former le personnel chargé d'appliquer ces normes de radioprotection, l'AIEA offre actuellement d'envoyer des équipes consultatives de radioprotection dans les pays qui le demanderont.

23. La mesure dans laquelle les pays en développement utilisent de plus en plus les techniques nucléaires est reflétée dans le propre programme de coopération technique de l'AIEA, pour lequel les ressources sont passées de 21 millions de dollars en 1980 à 35 millions de dollars en 1983. Le volume total de ce que l'on pourrait appeler le travail orienté vers les pays en développement de l'AIEA est passé d'environ 40 millions de dollars en 1983 à plus de 61 millions de dollars cette année.

24. Si le transfert des techniques nucléaires dans des domaines tels que l'agriculture n'est limité que par les ressources disponibles, par le besoin d'une soigneuse planification et par la capacité d'absorption du pays intéressé, le transfert des techniques et de l'équipement qui utilisent ou produisent des matières fissiles se heurte à des problèmes particuliers. Les pays qui peuvent fournir des centrales nucléaires ou du combustible ne sont pas disposés à le faire s'ils ne sont pas convaincus que ceux-ci resteront dans le secteur des utilisations pacifiques. Certaines techniques, notamment le retraitement et l'enrichissement, peuvent avoir une utilisation directe dans la fabrication des armes nucléaires. Les fournisseurs hésitent donc à prendre des engagements généraux de transfert de ces types de techniques.

25. Comme on le sait, cette attitude des fournisseurs a provoqué quelque ressentiment parmi les Etats importateurs, y compris les Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], étant donné les engagements qu'ils croyaient avoir reçus en vertu de l'article IV du Traité, qui prévoit un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

26. L'excédent de la capacité d'enrichissement dans le monde aujourd'hui et un moins grand souci du retraitement ont peut-être réduit l'importance de la question en tant que problème pratique, mais la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements de combustibles et de continuer les services pour de longues périodes reste une question éminemment pratique dans une industrie qui dépend souvent de combustible importé et de techniques étrangères et dont le nombre de fournisseurs sur le marché mondial demeure limité.

27. Les garanties de l'approvisionnement sont d'importance vitale pour la planification en matière d'énergie dans tout pays qui veut employer l'énergie nucléaire pour une bonne partie de sa production d'électricité. Tout pays de cette catégorie tiendrait à éviter le risque de voir son industrie et sa population soumises à un approvisionnement insuffisant d'énergie électrique. Très légitimement, il demandera des assurances que les fournisseurs étrangers ne changeront pas leur politique d'exportation et ne viendront pas annuler les contrats de fourniture. En même temps, on comprend que les fournisseurs étrangers cherchent

l'assurance continue que les importateurs respecteront les engagements qu'ils ont pris de ne pas utiliser les techniques et les matières nucléaires pour mettre au point des armes. Depuis 1980, le Comité de la sécurité des approvisionnements [CSA] de l'AIEA a cherché à concilier ces deux intérêts. Il y a eu des progrès à certains égards, mais la question essentielle — comment concilier les intérêts respectifs — n'est toujours pas résolue. Le CSA demeure l'instance où peut se dérouler le dialogue. Son travail constituera l'un des apports de l'AIEA à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prévue pour 1986.

28. Nous savons que le transfert des techniques d'énergie nucléaire et la fourniture des services du cycle du combustible sont fortement aidés si l'Etat destinataire a pris l'engagement de ne pas mettre au point d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et si cet Etat formule une invitation en vertu de laquelle il ouvrirait toutes ses installations nucléaires à une inspection internationale impartiale. Cet engagement peut être pris de manière bilatérale dans un accord de coopération nucléaire avec un autre pays ou dans un accord avec l'AIEA. Toutefois, la grande majorité des Etats ont contracté cet engagement en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou à un accord régional tel que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)³. La vérification de ces engagements est la responsabilité de l'AIEA, par l'intermédiaire de son système de garanties. Cette vérification est, au premier chef, une mesure destinée à accroître la confiance. Etant donné que la vérification est très souvent la question qui empêche tout progrès en matière de mesures de contrôle des armements, il est encourageant que les Etats non dotés d'armes nucléaires, parties au Traité sur la non-prolifération ou au Traité de Tlatelolco, se montrent disposés à fournir des comptes rendus continus et détaillés à une organisation internationale sur tout le matériel nucléaire qui pourrait se trouver sur leur territoire et à inviter cette organisation à vérifier par inspection que ces matières ne seront pas détournées. Ainsi, l'AIEA acquiert une expérience étendue et utile dans le domaine des techniques et de la gestion des vérifications systématiques sur place, qui pourrait être utile pour de futurs accords de contrôle des armements.

29. L'AIEA ne joue pas de rôle direct dans le domaine du désarmement nucléaire. Cependant, il n'est pas dépourvu d'intérêt de noter que quatre des cinq Etats possédant des armes nucléaires ont invité l'AIEA à appliquer des garanties à certaines de leurs activités militaires pacifiques, et, dans deux cas, à toutes. Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée générale que nous avons récemment achevé la négociation d'un accord avec l'Union soviétique, après qu'elle eut offert volontairement d'accepter les garanties de l'AIEA pour certaines de ses installations nucléaires pacifiques. Nous espérons que cet accord sera bientôt approuvé et signé. La vérification des activités nucléaires dans les Etats possédant des armes nucléaires est une activité nouvelle et, à mon avis, très importante, même si cette vérification demeure limitée à des installations civiles sélectionnées.

30. Quatorze ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et 16 ans depuis celle du Traité de Tlatelolco. Ensemble, ces traités ont contribué à créer un régime de non-prolifération qui, en fait, a contribué à prévenir une nouvelle prolifération horizontale des armes nucléaires. A la suite de ces traités, le champ d'application des garanties de l'AIEA s'est beaucoup étendu et les Etats ont exprimé leur confiance dans les garanties ainsi fournies.

31. Alors que nous approchons de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1985, nous devons toutefois prendre note d'un certain malaise qui règne parmi les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité. Leur décision d'adhérer au Traité sur la non-prolifération a certainement été prise parce que cela correspondait aux intérêts de leur sécurité. Mais elle a été prise aussi dans l'espoir que, par cette adhésion, ils favoriseraient des négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ce qui augmenterait leur sécurité et la sécurité du monde. De ce point de vue, il y a eu une grave déception. Il faut espérer que l'année à venir marquera tout au moins le début de progrès substantiels dans le désarmement nucléaire et que de nouveaux efforts seront déployés pour fournir le plus large accès possible aux applications des techniques nucléaires à des fins pacifiques, surtout sous forme d'assistance accrue dans ce domaine aux pays en développement. Malgré la réduction générale et regrettable des fonds disponibles pour l'assistance technique et la coopération avec les pays en développement, le transfert international de techniques dans le domaine nucléaire a fortement augmenté, comme cela était demandé à l'article IV du Traité sur la non-prolifération. L'AIEA continue d'offrir ses services en tant qu'instrument d'un tel transfert.

32. Dans des documents importants, présentés au Comité préparatoire de la troisième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu prochainement, le secrétariat de l'AIEA a présenté l'expérience de l'AIEA dans l'exécution des garanties et donné une vue d'ensemble de la coopération internationale dans le domaine nucléaire, y compris de l'assistance technique dans les secteurs de l'agriculture, de la médecine et de l'industrie.

33. Enfin, je voudrais mentionner certaines questions dont s'occupe l'AIEA et qui ont également préoccupé l'Assemblée générale. Je me réfère aux conséquences de l'attaque effectuée par Israël contre un réacteur de recherche nucléaire iraquien en 1981 et à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. La Conférence générale de l'AIEA, à sa vingt-septième session ordinaire, a engagé une fois de plus ces deux pays à accepter des garanties globales pour calmer les craintes qui existent dans leurs régions respectives quant à la nature de leurs programmes nucléaires. Tant en Afrique qu'au Moyen-Orient, des mesures positives concernant les garanties de l'AIEA pourraient, en outre, ouvrir la voie à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Mon rapport à l'Assemblée générale manquerait de franchise si je ne notais pas que certains aspects, notamment celui des garanties, de ces deux questions relèvent des obligations de l'AIEA

en vertu de son statut, mais qu'un examen répété tous les ans des ramifications politiques plus vastes de ces questions impose un fardeau à une organisation mieux équipée pour s'occuper de questions techniques et dont les membres ne se réunissent à la Conférence générale que moins d'une semaine par an.

34. Je voudrais conclure en réaffirmant l'observation que j'ai faite à l'ouverture de la Conférence générale de l'AIEA cette année. J'ai dit que toutes les activités de l'AIEA répondent aux deux mêmes objectifs, à savoir : favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et contribuer à prévenir une nouvelle diffusion des armes nucléaires. Ces deux objectifs sont interdépendants. Si le spectre de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires pouvait être éliminé, il y aurait alors moins d'hésitation à accepter toutes les utilisations pacifiques de l'atome. En même temps, un plein accès aux immenses ressources de l'atome pour la création d'énergie et de chaleur et pour l'agriculture, la médecine et l'industrie aiderait à créer des conditions favorables à la paix.

35. M. SHAKER (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Je suis très heureux d'être le premier orateur à prendre la parole après la déclaration du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, dans laquelle il a donné une description détaillée des activités de l'Agence. J'ai eu l'occasion de travailler avec M. Blix pendant plus d'un an, au cours de la période 1982-1983, et j'ai pu constater le dévouement qu'il apporte à la promotion des activités de l'Agence, ainsi que sa conviction du rôle fondamental de l'Agence dans le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire pour le bénéfice de l'humanité et sous un contrôle international efficace. La délégation égyptienne lui souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de ses fonctions dans ce domaine d'une importance vitale pour le bien-être et la sécurité de l'humanité.

M. Moushoutas (Chypre), vice-président, prend la présidence.

36. Il n'est pas nécessaire que je me réfère à tous les aspects du rapport annuel de l'AIEA, qui a déjà fait l'objet d'un examen approfondi lors de la conférence générale de l'Agence, tenue à Vienne en septembre dernier, au cours de laquelle ma délégation avait pu exprimer ses vues sur les différentes activités de l'Agence.

37. Alors que l'Assemblée générale examine ce rapport à la présente session, je voudrais appeler l'attention sur certains de ses aspects précis qui ont pour nous une grande signification, étant donné l'importance de la période à venir. A la veille de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se réunira en août-septembre 1985, nous sommes convaincus que l'Agence participera pleinement aux préparatifs de la Conférence, comme cela a été le cas au cours des deux conférences d'examen précédentes.

38. A ce sujet, j'aimerais signaler que l'Egypte, qui participera pour la première fois à part entière à une conférence d'examen, après avoir ratifié, en février 1981, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, n'épargnera aucun effort pour que la troisième conférence d'examen soit une expérience utile et permette de renforcer la non-prolifération

horizontale, de promouvoir la non-prolifération verticale et d'enrichir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sans entraves ni restrictions.

39. L'AIEA fait des efforts louables pour encourager la coopération technique et l'application des techniques nucléaires. Aussi voulons-nous remercier l'Agence du rôle qu'elle a joué dans la mise en œuvre du projet d'éradication de la mouche méditerranéenne des fruits en Egypte, ainsi que dans le projet conjoint avec l'OMS pour le traitement du cancer de l'utérus en Egypte. A ce propos, nous demandons une fois de plus une augmentation des contributions volontaires au Fonds d'assistance et de coopération techniques afin de lui permettre de financer davantage d'activités vitales, en particulier dans les pays en développement.

40. A cet égard, nous remercions M. Blix de s'être efforcé de trouver de nouvelles ressources pour la mise en œuvre de projets dans les pays en développement.

41. Nous voulons également féliciter le Corps commun d'inspection pour l'étude préparée sur les activités de l'Agence dans le domaine de l'assistance au développement. Cette étude contient un certain nombre de recommandations pour le renforcement de l'efficacité des services fournis par l'Agence aux pays en développement. Nous sommes heureux de voir que l'Agence a accordé une grande attention à cette étude au cours de sa Conférence générale en septembre dernier et qu'elle s'est déclarée prête à tenir pleinement compte de ces recommandations.

42. La coopération technique et les applications de techniques nucléaires ne sont pas une fin en soi, mais un premier pas vers de vastes projets d'investissement dans le domaine de l'énergie nucléaire. A cet égard, les pays en développement rencontrent beaucoup de difficultés, telles que des problèmes de financement, dont le rapport annuel de l'Agence fait état.

43. Il nous faut songer sérieusement à trouver des solutions à ces problèmes dans le cadre d'une coopération internationale constructive. Les progrès réalisés par le CSA concernant les mécanismes d'appui et d'urgence de l'Agence et la formulation de principes de base pour la coopération internationale dans le domaine de l'énergie nucléaire pourraient peut-être nous être utiles.

44. Concernant les autres aspects des activités de l'Agence, comme le système de garanties, nous avons constaté que l'Agence a développé ses activités sans pour autant diminuer son efficacité. Nous sommes satisfaits de noter dans le rapport annuel de l'Agence que l'efficacité du système de garanties a augmenté en 1983. Le rôle important de l'Agence dans l'application du système de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération et du Traité de Tlatelolco lui permet de jouer un rôle similaire dans la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires, comme nous l'avions demandé au Moyen-Orient, ainsi que dans le processus de vérification de l'application des accords internationaux dans le domaine du désarmement et d'accords tels que celui de la non-production de matières fissiles à des fins non pacifiques.

45. La longue expérience de l'Agence dans le domaine du régime des garanties est un point positif que l'on peut utiliser au mieux, avec la volonté politique

nécessaire, pour prendre des mesures concrètes en matière de désarmement, nucléaire notamment. De telles mesures aideraient à renforcer le système de non-prolifération que l'Agence a aidé à établir.

46. Au nom de l'Australie, de la République démocratique allemande et de l'Égypte, je vais présenter le projet de résolution A/39/L.15 sur le rapport de l'Agence pour 1983.

47. Le projet de résolution se compose de sept alinéas pour le préambule et de quatre paragraphes pour le dispositif. Les deux premiers alinéas du préambule sont de nature procédurale; au deuxième alinéa, l'Assemblée générale prend note de la déclaration faite par le Directeur de l'Agence, qui donne des renseignements supplémentaires sur le progrès des activités de l'Agence en 1984. Au troisième alinéa, l'Assemblée reconnaît l'importance des travaux et l'utilité du rôle de l'Agence pour ce qui est d'encourager encore l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme il est prévu dans son Statut, et d'améliorer encore ses programmes d'assistance technique et de promotion dans l'intérêt des pays en développement. Le quatrième alinéa souligne l'importance que revêtent les travaux de l'Agence pour ce qui est d'appliquer les dispositions relatives aux garanties qui sont prévues dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les autres traités, conventions et accords internationaux visant à atteindre des objectifs analogues et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires, ainsi qu'il est stipulé à l'article II de son statut. Au cinquième alinéa, l'Assemblée reconnaît l'importance des travaux de l'Agence en matière de sécurité nucléaire, qui contribuent à renforcer la confiance que le public a dans l'énergie nucléaire. Au sixième alinéa, l'Assemblée rappelle que l'année 1984 a marqué le vingtième anniversaire de la création, par la FAO et l'AIEA, de la Division mixte de l'application de l'énergie atomique (isotopes et rayonnements) au progrès de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que de la création du Centre international de physique théorique de Trieste. Enfin, au septième alinéa, l'Assemblée mentionne un certain nombre de résolutions adoptées le 28 septembre 1984 par la Conférence générale de l'Agence à sa vingt-huitième session ordinaire. Cette formule reprend le libellé de la résolution 38/8 adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale.

48. En ce qui concerne le dispositif du projet de résolution, au paragraphe 1, l'Assemblée prend acte du rapport de l'Agence et, au paragraphe 2, elle proclame sa confiance dans le rôle de l'Agence en matière d'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Au paragraphe 3, l'Assemblée traite des activités substantielles de l'Agence et prie instamment tous les Etats de s'efforcer de parvenir à une coopération internationale efficace et harmonieuse dans l'exécution des travaux de l'Agence, conformément à son statut, en encourageant l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'application de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, en renforçant l'assistance technique et la coopération en faveur des pays en développement, en assurant l'efficacité du système de garanties de l'Agence et en renforçant la sécurité nucléaire. Comme il est de

coutume, au dernier paragraphe, l'Assemblée prie le Secrétaire général de transmettre au Directeur général de l'Agence les comptes rendus de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale relatifs aux activités de l'Agence.

49. En conclusion, au nom des auteurs du projet de résolution, je voudrais dire que nous sommes absolument certains qu'ils constitue une base équilibrée et constructive pour la poursuite des travaux effectués par l'Agence dans tous les domaines. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution sans procéder à un vote.

50. M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique a écouté très attentivement l'intervention du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Blix, et a étudié de la même manière le rapport annuel de l'Agence pour 1983. A la lecture du rapport sur les activités de l'Agence en 1983, on est amené malgré soi à réfléchir au paradoxe qui est lié à l'impact du facteur nucléaire dans les relations internationales actuelles, facteur qui donne un caractère spécifique à toutes les activités de l'Agence.

51. D'une part, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques offre des possibilités inépuisables pour la solution d'un grand nombre des problèmes auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui.

52. D'autre part, il faut bien constater que l'on utilise l'énergie nucléaire à un rythme de plus en plus effrayant pour créer des moyens de plus en plus perfectionnés de destruction massive. Par ailleurs, ce danger menace non seulement les Etats qui sont entraînés directement dans l'affrontement avec des missiles nucléaires, mais aussi tous les pays et les peuples, sans aucune exception, ainsi que la vie sur la terre elle-même.

53. Jamais encore l'escalade de la course aux armements n'a été aussi accélérée. Le risque d'une catastrophe nucléaire augmenterait infiniment s'il y avait en même temps une augmentation progressive des armes nucléaires sur la planète et leur acquisition par de nouveaux pays. Cela provoquerait une grave déstabilisation de la situation dans le monde, l'accroissement du danger nucléaire et l'accélération de la course aux armes nucléaires, surtout si celles-ci apparaissaient dans des régions où existe un danger militaire accru. A cet égard, les velléités nucléaires de pays tels que l'Afrique du Sud, Israël et le Pakistan provoquent une vive inquiétude.

54. Dans ces conditions, la prévention de la menace nucléaire et le maintien de la paix et de la sécurité internationales consistent, et cela est très important, à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

55. Ce n'est nullement une tâche facile, puisqu'elle exige que l'on tienne compte des intérêts divers des Etats, grands et petits, développés et en développement, nucléaires et non nucléaires. Mais nous sommes fermement convaincus que ce qui devrait transcender tous ces intérêts et l'emporter sur toute autre considération en tant qu'élément le plus important pour surmonter le dangereux paradoxe de cette ère nucléaire, c'est l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins créatrices et non pour détruire la civilisation sur la Terre.

56. C'est précisément sous cet angle qu'il convient de considérer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le régime de non-prolifération qui en découle. Depuis 14 ans qu'il est en vigueur, ce traité s'est révélé d'une importance exceptionnelle. C'est un document international de premier ordre qui détermine l'obligation des Etats d'agir dans l'intérêt de la prévention de la guerre nucléaire. Il constitue la base juridique internationale des efforts collectifs entrepris dans ce sens. Il convient de mentionner que ce traité est également le plus universel de tous les accords internationaux qui existent en vue de freiner la course aux armements. Plus des trois quarts des Etats du monde sont déjà parties à ce traité, et au cours des dernières années seulement des pays comme le Viet Nam, l'Egypte, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et un certain nombre d'autres pays y ont adhéré. Nous nous félicitons de l'adhésion de nouveaux Etats à ce traité.

57. Par ailleurs, une nouvelle augmentation du nombre des Etats parties au Traité sur la non-prolifération constitue une tâche de première importance. A cette fin, il faudrait obtenir la garantie que de nouveaux pays ne seraient pas mêlés à un dangereux affrontement nucléaire et que les moyens de parvenir au désarmement nucléaire ne deviendraient pas encore plus complexes. Il est évident que l'adoption de mesures pratiques propres à faire cesser la course aux armements et à assurer le désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du Traité, contribuerait à la sécurité de tous, de même qu'au respect et au renforcement du régime de non-prolifération.

58. L'Union soviétique, puissance nucléaire, est tout à fait consciente de sa responsabilité quant au destin du monde et elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour dresser une barrière morale, politique et matérielle à la menace nucléaire.

59. Ce qui semble très important à l'Union soviétique — il s'agit en fait d'une question de principe —, c'est que les Etats dotés d'armes nucléaires respectent certaines normes dans leurs relations, comme l'a proposé le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Constantin Tchernenko. Ce sont des normes tout à fait naturelles si le but est de parvenir à la paix. Il est donc tout à fait logique de proposer que les pays qui ont une responsabilité particulière dans le maintien de la paix considèrent la prévention de la guerre nucléaire comme l'objectif principal de leur politique étrangère.

60. L'Union soviétique a fait preuve de bonne volonté en s'engageant à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires. Nous estimons que cela renforce considérablement la sécurité des Etats non nucléaires également. L'engagement de tous les Etats nucléaires à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires constituerait une étape importante vers l'élimination de toute possibilité de guerre nucléaire.

61. L'Union soviétique estime qu'il est temps d'arrêter la courroie de transmission nucléaire. Une mesure simple et efficace à cette fin serait le gel de tous les arsenaux nucléaires, et en tout premier lieu de ceux de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique. L'Union soviétique se prononce en faveur de la reprise et de l'aboutissement des négociations tripar-

tites antérieures relatives à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et à l'établissement d'un moratoire sur ces essais. Nous préconisons également la ratification des traités déjà signés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique en 1974 et 1976, c'est-à-dire le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires⁴ et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques⁵, respectivement.

62. L'Union soviétique est absolument décidée à rechercher, sur la base du principe de l'égalité et de la sécurité égale, la limitation et la réduction des armements nucléaires afin de parvenir à leur complète élimination. Et si les autres pays nucléaires faisaient preuve d'une volonté semblable, la cause du désarmement nucléaire pourrait être immédiatement placée sur un terrain pratique. Nous tenons à dire que nous partageons entièrement l'inquiétude suscitée par l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Nous estimons, en même temps, que cette inquiétude n'est pas un prétexte pour minimiser la signification du Traité sur la non-prolifération, qui a déjà beaucoup contribué à une limitation effective de la menace nucléaire.

63. De ce point de vue, il importe de souligner que les résultats positifs obtenus dans le domaine de la prévention de la prolifération nucléaire viennent consolider et compléter les efforts visant à inverser la course aux armes nucléaires. Il faut déployer des efforts constants dans ces deux directions. Les tentatives faites pour présenter les progrès dans un domaine comme une sorte de condition préalable de progrès dans l'autre domaine ne peuvent que compliquer tout le processus. Dans des conditions internationales déjà compliquées, il faut, plus que jamais, ne pas lier les problèmes internationaux, mais ouvrir une voie pour résoudre progressivement les questions afférentes à la prévention de la guerre nucléaire.

64. A l'heure actuelle, il est particulièrement important de préparer avec soin la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1985. Selon nous, il est indispensable de préparer la Conférence de manière qu'elle constitue une nouvelle étape sur la voie du renforcement du régime de non-prolifération et, pour notre part, nous ferons tout le nécessaire pour en assurer le succès. L'Union soviétique est disposée à coopérer de la manière la plus étroite avec les autres Etats afin d'assurer le bon déroulement de la Conférence, et elle attache une grande importance à la participation active de l'AIEA aux préparatifs de la Conférence même et à la convocation de cet important forum.

65. Devant le grand développement de l'énergie atomique dans le monde, on accorde une grande importance à la réalisation de la double tâche de l'AIEA, c'est-à-dire un nouveau renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

66. De ce point de vue, il est indispensable de poursuivre le perfectionnement du régime des garanties de l'AIEA, d'accroître l'efficacité de l'Agence, de consolider la base technique du système et de perfectionner le mécanisme de contrôle.

67. L'expérience en matière d'application des garanties de l'AIEA, acquise au cours des années, depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, montre à l'évidence que le bon fonctionnement du mécanisme de contrôle ne viole en rien les droits souverains des Etats et ne crée pas d'obstacle à leurs activités pacifiques dans le domaine atomique. Compte tenu de la nécessité d'accroître l'efficacité du contrôle de l'AIEA, nous sommes d'avis que l'Agence doit concentrer tous ses efforts en ce qui concerne les garanties, principalement sur les secteurs où il y a le plus grand risque de voir détourner les matières nucléaires aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. C'est également ainsi que se présente la question de l'accroissement de l'efficacité du contrôle de l'AIEA dans les Etats périnucléaires, surtout dans le cas de ceux qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération.

68. Du haut de cette tribune, nous avons déjà eu l'occasion de souligner le caractère unique des activités de l'AIEA, seul organisme en son genre — organisme international, universel — qui réalise dans la pratique une activité de contrôle dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. En examinant les mécanismes éventuels de vérification des accords futurs en matière de désarmement, nombreux sont ceux qui se tournent vers l'expérience considérable que l'AIEA a déjà acquise. L'Union soviétique estime aussi qu'à l'égard de certaines mesures précises de désarmement nucléaire, on pourrait, notamment, mettre à profit l'expérience en matière de contrôle acquise par l'AIEA.

69. L'Union soviétique continuera d'accorder à l'AIEA un soutien à tous égards dans l'exercice de ses fonctions destinées à favoriser la non-prolifération des armes nucléaires. Nous coopérons avec le secrétariat de l'Agence, tant pour ce qui est du développement du système de garanties que pour l'organisation des activités du Département des garanties lui-même. Notre pays se propose de dépenser en 1985 plus de 800 000 roubles pour permettre l'exécution en Union soviétique des activités du programme d'appui scientifique et technique des garanties de l'AIEA. Ainsi, le total des sommes dépensées pour le programme des garanties s'élèvera pour l'exercice 1983-1985 à 2,20 millions de roubles.

70. Allant au-devant des désirs formulés par de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires, l'Union soviétique, pour faire preuve de bonne volonté, s'est montrée disposée à placer sous les garanties de l'AIEA une partie de ses activités nucléaires pacifiques. En agissant de la sorte, nous montrons notre désir d'accroître la confiance entre Etats dotés d'armes nucléaires et Etats non dotés d'armes nucléaires, notre désir de rehausser l'autorité de l'Agence et de permettre un perfectionnement toujours plus grand de son système de garanties. Des négociations ont eu lieu avec le Secrétariat de l'Agence, au sujet de la conclusion d'accords appropriés, au cours desquelles un projet d'accord à cet effet a été élaboré.

71. L'Union soviétique appuie énergiquement aussi les activités de l'AIEA dans d'autres domaines, comme la non-prolifération des armes nucléaires. Au CSA, nous sommes en faveur de la création d'un système international de fournitures. Nous sommes convaincus que la reconnaissance, par tous les mem-

bres du CSA, du lien étroit qui existe entre la garantie de la non-prolifération des armes nucléaires et des approvisionnements nucléaires, assurés pour une longue période, constitue l'élément préalable le plus important pour le bon fonctionnement de ce comité. Les mesures visant à renforcer le régime de non-prolifération et à créer un système d'approvisionnement nucléaire doivent être adoptées dans un esprit de coopération et de dialogue, sur un pied d'égalité, et non pas dans un esprit d'affrontement ou d'opposition entre les intérêts des divers pays. Voilà le gage réel d'une coopération internationale fructueuse dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

72. L'Union soviétique évalue favorablement le rôle que l'AIEA a joué dans l'élaboration de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous nous déclarons pour la prompte entrée en vigueur de la Convention et pour que le plus grand nombre possible d'Etats y adhèrent, car nous y voyons un instrument important de droit international, propre à contribuer à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Il est indispensable que les parties à la Convention réunissent tous les pays — ou, en tout cas, la majorité des pays — qui effectuent des transferts internationaux de matières nucléaires, ou sur le territoire desquels passent ces transferts.

73. La délégation soviétique tient également à souligner tout particulièrement que le renforcement systématique du régime de non-prolifération n'est pas seulement l'une des directives importantes de la lutte contre la menace nucléaire. Nous sommes également convaincus que seul un régime stable et universel de non-prolifération peut assurer une coopération internationale vraiment fructueuse entre les Etats pour ce qui est de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Moins il y aura de danger de guerre nucléaire, plus large sera l'horizon de cette coopération et plus il sera possible de libérer des ressources humaines et matérielles pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins créatrices. Et il y a là des possibilités véritablement illimitées pour résoudre un grand nombre des problèmes que connaît l'humanité.

74. Il y a tout juste 30 ans, le 27 juin 1954, la centrale nucléaire d'Obninsk produisait l'électricité destinée à alimenter le réseau énergétique de Moscou, et marquait ainsi le début de l'utilisation d'une source d'énergie nouvelle pour la fourniture d'électricité. Depuis que l'énergie résultant de la fission du noyau d'uranium a été pour la première fois mise au service de l'homme à des fins créatrices et pacifiques, l'énergie nucléaire dans notre pays, et dans bien d'autres pays du monde, est passée du stade de la recherche et des expériences scientifiques à un secteur de l'économie nationale en plein développement. En même temps, on voit s'intensifier à un rythme très rapide l'utilisation de l'énergie atomique dans l'industrie, l'agriculture et la recherche scientifique. Les techniques de la médecine nucléaire se sont solidement implantées dans l'ensemble des moyens de diagnostic et de traitement cliniques.

75. L'Union soviétique prend une part active à la coopération internationale dans ce domaine, sur les plans multilatéral et bilatéral. L'Union soviétique, de même que d'autres Etats socialistes — qui ont déjà établi une coopération sans précédent dans le

cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle [CAEM] —, partage volontiers ses expériences et ses connaissances avec tous les pays intéressés, notamment par l'intermédiaire de l'AIEA. L'Agence a fait ses preuves en tant qu'instrument efficace de coopération féconde entre États à systèmes économiques et politiques différents et connaissant divers niveaux de développement économique et social. Le maintien d'une atmosphère normale et sérieuse au sein de l'AIEA sera le gage du succès de ses activités futures.

76. Grâce à l'AIEA, on est parvenu à un large échange systématique d'expériences, de résultats d'études et de travaux concernant divers aspects de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à une connaissance approfondie de nouvelles sources d'énergie telles que la synthèse thermonucléaire dirigée, à l'échange de renseignements scientifiques et techniques dans le domaine de la science et de la technique atomiques — le Système international de documentation nucléaire [INIS] — et à l'élaboration de recommandations internationales concernant la sécurité nucléaire et la protection de l'environnement.

77. Le programme d'aide au développement de l'énergie et des réacteurs nucléaires est de la plus haute importance et les spécialistes soviétiques y participent activement. Le programme de sécurité nucléaire et de protection de l'environnement, qui est également en cours, est destiné à assurer l'utilisation sûre de l'énergie atomique et à protéger l'homme et son milieu contre les effets nocifs des radiations et des déchets radioactifs et non radioactifs provenant des usines nucléaires.

78. L'Union soviétique continue d'accorder une grande importance aux travaux de l'AIEA dans le domaine de la coopération technique. Cet intérêt est reflété dans l'augmentation constante de nos contributions volontaires au Fonds d'assistance et de coopération techniques, qui dépassent en général les montants recommandés par le secrétariat. En 1985, la contribution de l'URSS sera de 2,25 millions de roubles et servira à la fourniture, dans les pays en développement membres de l'Agence, d'équipement, d'engins et d'installations soviétiques ainsi qu'à l'organisation de cours de formation en URSS et à la fourniture de services d'experts soviétiques. En outre, 1 million de roubles a été alloué, pour l'exercice 1984-1985, aux fins d'une assistance technique, par le biais de l'AIEA, aux pays parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et 150 000 roubles ont été réservés pour financer des activités exécutées en URSS dans le cadre de l'assistance technique de l'AIEA.

79. L'Union soviétique souhaite voir se dérouler avec succès la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et elle prend une part active aux préparatifs de cette conférence. Nous notons que l'Agence s'acquitte avec succès des obligations qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 35/112 de l'Assemblée générale pour ce qui est de cette conférence, qu'il convient de considérer comme une augmentation de la coopération dans le domaine nucléaire, compte tenu du régime de non-prolifération. L'expérience acquise par l'AIEA et ses connaissances en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire seront utiles aux participants à la Conférence et leur permettront

d'aborder comme il convient la tâche de résoudre les problèmes qui se posent à eux.

80. En conclusion, la délégation soviétique voudrait déclarer qu'elle se joint aux délégations qui ont fait une évaluation favorable du rapport de l'Agence pour 1983. A cet égard, il convient de souligner le travail efficace et fructueux accompli par le Directeur général de l'Agence, M. Blix, et par les membres du secrétariat.

81. La délégation soviétique est convaincue que l'AIEA restera un instrument sûr du développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans des conditions propres à assurer la non-prolifération des armes nucléaires.

82. M. McDONAGH (Irlande) [interprétation de l'anglais] : Prenant la parole au nom des 10 États membres de la Communauté européenne, je voudrais remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour le rapport annuel détaillé et intéressant présenté par l'Agence concernant ses travaux de 1983. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à M. Blix pour les observations qu'il a faites, dans sa déclaration liminaire, sur les faits récents survenus au sein de l'Agence.

83. Avant de poursuivre, je voudrais tout d'abord réitérer l'appui entier et constant des 10 États membres de la Communauté européenne au double objectif de l'Agence : la promotion de la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité du monde, et la prévention de la prolifération nucléaire.

84. Il est souligné, dans le rapport annuel pour 1983, qu'en dépit de la récession économique, la production de l'électricité d'origine nucléaire a continué à progresser. Bien que ces dernières années l'expansion ait été lente, l'énergie nucléaire représente maintenant 12 p. 100 de la production électrique totale du monde; ce chiffre est beaucoup plus élevé dans un certain nombre d'États, notamment dans plusieurs États membres de la Communauté européenne. Il ressort à l'évidence de ces données que l'énergie nucléaire a un rôle important et croissant à jouer en tant que source stable d'approvisionnement énergétique à longue échéance. Il est également très clair qu'en conséquence l'Agence demeurera l'organe international principal de coopération entre gouvernements pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

85. L'un des principaux rôles de l'Agence est de répondre aux grandes préoccupations de l'opinion publique au sujet de l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment à celles relatives à la sûreté nucléaire, au traitement des déchets radioactifs et au risque de prolifération nucléaire.

86. Nous apprécions et nous appuyons les travaux énormes et précieux réalisés par l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire, comme par exemple le système de notification des incidents, l'examen de la sûreté opérationnelle des centrales nucléaires, et la révision des consignes de sécurité de l'AIEA pour le transport des matières radioactives en toute sécurité. Nous prenons note des directives d'assistance mutuelle des États en cas d'accident nucléaire ou

d'urgence radiologique. Nous notons également l'initiative prise pour créer un groupe consultatif international de sûreté nucléaire. Dans ce contexte, nous reconnaissons que le contrôle de la responsabilité de la sûreté nucléaire incombe à chaque Etat Membre.

87. L'Agence a fourni un grand nombre de données et de conseils utiles ces dernières années sur le traitement des déchets radioactifs. Nous apprécions le fait qu'elle se consacre maintenant à l'élaboration de directives et de normes internationales sur l'élimination des déchets.

88. Les Dix tiennent à réaffirmer leur confiance dans le système de garanties de l'AIEA et souhaitent que tous les Etats Membres acceptent de placer leurs activités nucléaires pacifiques sous le contrôle de l'AIEA. Un élargissement géographique du contrôle du respect des garanties est essentiel si l'on veut que toutes les nations puissent disposer d'une façon égale de larges mesures de garanties sur la nature pacifique des programmes nucléaires menés par d'autres Etats. Le système de garanties de l'Agence est un élément essentiel de la politique de non-prolifération. Les Dix engagent à nouveau les Etats non dotés d'armes nucléaires à placer sous les garanties de l'AIEA leurs installations nucléaires qui n'y ont pas encore été soumises, afin d'accroître la confiance et de détendre la situation politique internationale.

89. Nous avons été heureux de constater qu'en 1983 l'Agence a été en mesure de déclarer que tout le matériel placé sous les garanties était dûment pris en compte. Le système de garanties continue donc de fournir à la communauté internationale l'assurance que tout le matériel sous son contrôle n'est utilisé qu'à des fins pacifiques. Selon les Dix, la certitude que l'Agence veille pleinement et convenablement au respect des garanties est une condition préalable au développement des échanges techniques et du commerce nucléaire. Le système de garanties est donc aussi indispensable au développement de l'énergie nucléaire que cette énergie est essentielle à la satisfaction des besoins énergétiques du monde.

90. Nous sommes satisfaits de constater que le système de garanties fonctionne bien. A la suite d'une période de croissance rapide, ce système connaît maintenant une nouvelle phase de consolidation et d'amélioration progressive nécessaire pour être à la hauteur des normes les plus élevées d'efficacité et pour marcher de pair avec les progrès techniques de l'industrie nucléaire. Tant la Communauté européenne de l'énergie atomique [CEEA] que les Etats membres pris individuellement, je suis heureux de le dire, jouent le rôle qui leur revient dans ce processus en aidant l'Agence à élaborer des instruments améliorés et à mettre en œuvre des techniques meilleures.

91. La grande importance que les Etats membres de la Communauté européenne attachent aux travaux de l'Agence concerne tant ses activités promotionnelles, particulièrement son programme de coopération et d'assistance techniques, que son travail de contrôle. Malgré de sérieuses contraintes budgétaires nationales, les Etats membres de la Communauté continuent d'appuyer ce programme, tant directement par des contributions au Fonds d'assistance et de coopération techniques, que par un appui extrabudgétaire et un appui en nature. L'an dernier seulement, par le biais du programme, l'Agence s'est occupée de plus

de 700 projets impliquant des dépenses de plus de 26 millions de dollars alors que le total des ressources disponibles atteignait près de 35 millions de dollars. Près des deux tiers de cette somme proviennent du Fonds d'assistance et de coopération techniques. Bien que les contributions au Fonds se fassent sur une base volontaire, l'introduction de chiffres indicatifs de planification sur trois ans a rendu le financement plus prévisible et plus sûr, et l'importance du Fonds n'a fait que croître rapidement. En outre, l'introduction d'un système de programmation dynamique, l'an dernier, et l'importance plus grande qui a été accordée aux projets régionaux et interrégionaux devraient permettre une utilisation plus efficace des ressources existantes.

92. On oublie trop souvent que presque 50 p. 100 des programmes d'assistance technique de l'Agence impliquent l'application de techniques nucléaires dans les domaines agricole, médical et industriel. Les pays en développement tirent de grands avantages non seulement de ces programmes d'assistance technique directe mais également des recherches et des autres activités que mène l'Agence dans ces mêmes domaines. Tous ces programmes représentent une grande gamme d'activités qui auront, en temps opportun, des effets bénéfiques marquants sur les économies et les niveaux de vie des pays en développement. Je voudrais rendre un hommage tout particulier à l'Agence pour cet aspect de son travail ainsi que pour les activités qu'elle mène dans le domaine de la physique nucléaire au Centre international de physique théorique de Trieste et dans le domaine de la recherche marine au Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco.

93. Les relations complexes qui existent entre les garanties de non-prolifération et les garanties d'approvisionnement ont été au cœur de nombreux débats sur les moyens et les modalités permettant d'encourager le commerce et la coopération nucléaires au niveau international. Le CSA vient d'achever sa quatrième année de travail. La conclusion d'un accord sur l'élaboration d'un mécanisme d'urgence et de soutien constitue jusqu'alors sa principale réalisation. Il a éprouvé de plus en plus de difficultés à parvenir à un consensus sur des principes mutuellement acceptables assurant l'approvisionnement et garantissant la non-prolifération, mais les Dix restent certains que cela pourrait être possible avec un peu plus de persévérance et de bonne volonté manifestées par toutes les parties.

94. L'an dernier, aucun accord n'a pu être réalisé sur la question d'un arrangement généralement acceptable pour le stockage du plutonium au niveau international. Le statut de l'Agence prévoit une disposition à l'égard d'un système de stockage du plutonium au niveau international. Nous espérons sincèrement que l'an prochain le Conseil des gouverneurs acceptera de chercher encore à résoudre cette question importante.

95. Nous sommes heureux de voir que l'Agence a récemment entrepris une étude sur les petits et moyens réacteurs nucléaires. Nous considérons que cette étude est nécessaire, car de nombreux pays pourraient tirer des bénéfices de ce type de réacteur.

96. Avant de terminer, je voudrais déclarer que la Communauté souhaite fermement que la coopération étroite entre l'Agence, la Communauté européenne et

ses Etats membres dans le domaine des garanties et dans d'autres domaines des activités nucléaires pacifiques soit maintenue et renforcée. Ce n'est que par une coopération renforcée et en évitant des affrontements inutiles que la communauté internationale sera en mesure de parvenir à son objectif commun de promotion de l'énergie et des qualités multiples de l'atome dans un cadre exclusivement pacifique. Les Dix aspirent à une coopération harmonieuse et efficace avec tous les autres Etats Membres afin de réaliser ces objectifs par le biais des activités de l'Agence.

97. M. FISCHER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, pour sa présentation claire et détaillée du rapport de l'Agence pour l'année 1983.

98. Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner une fois de plus l'importance que l'Autriche attache à l'AIEA. En cette époque où la technique nucléaire se répand de plus en plus et où les tensions internationales sont grandes, les activités de garanties de l'Agence sont encore plus capitales pour prévenir une prolifération accrue des armes nucléaires. Le développement futur de l'économie mondiale impliquera une utilisation plus complète de différentes formes d'énergie non classiques, notamment l'énergie nucléaire. L'Agence joue donc un rôle indispensable tant dans le maintien de la paix que dans la promotion du progrès économique. L'Autriche appuiera tous les efforts permettant de renforcer la capacité de l'Agence de relever ces défis croissants.

99. Nous avons noté avec intérêt que, en 1983, 25 centrales nucléaires sont devenues opérationnelles, ce qui porte leur nombre à 313 et la capacité mondiale de générer ainsi de l'électricité à environ 12 p. 100 de l'électricité produite en 1983. En revanche, la construction en cours de plusieurs centrales a été annulée et d'autres projets ont été repoussés. Cela reflète la diminution de la croissance de la capacité nucléaire mondiale. On peut avancer de nombreuses raisons pour expliquer ce phénomène. L'une d'elles est certainement la croissance relativement modérée de la demande d'électricité, liée elle-même à une attitude plus rationnelle du public vis-à-vis de la consommation d'énergie et de la situation économique internationale. L'attitude du public en ce qui concerne l'énergie nucléaire a également des répercussions décisives sur le concept d'énergie nationale et sur le rythme de sa réalisation.

100. Il faut donc être conscient du fait que l'acceptation du public est étroitement liée au volume et à la qualité des informations qui lui sont accessibles. Donner une meilleure information à un plus grand nombre de personnes est la meilleure façon de créer les conditions susceptibles de mener à des décisions politiques saines.

101. Pour ce qui est du problème de la gestion des déchets, il a été dit qu'il n'y avait aucun obstacle technique à une gestion adéquate et sûre des déchets nucléaires, mais que cette question donnait encore lieu à de nombreuses controverses dans l'opinion publique. Il faut donc, et c'est là un but essentiel, montrer que ce problème non seulement peut être résolu, mais que l'on est en train de le résoudre. A cet égard, nous

avons noté avec satisfaction que le projet d'un code de bonne pratique sur la gestion des déchets radioactifs des centrales nucléaires a été récemment achevé.

102. Un autre problème prendra au cours des quelques prochaines années des dimensions plus grandes. L'existence, sur le plan économique et technique, des centrales nucléaires les plus anciennes est sur le point de s'achever et elles devront être fermées. Etant donné cette évolution, des efforts doivent être faits pour résoudre les questions relatives à la décontamination et à la mise hors service. L'Autriche appuie les activités du secrétariat à cet égard.

103. Pour ce qui est de la sûreté nucléaire, l'Autriche a noté avec satisfaction qu'il n'y a pas eu d'accident important dans quelque centrale nucléaire que ce soit en 1983 susceptible de mettre en danger la santé de l'homme ou l'environnement. L'Autriche a toujours encouragé les efforts destinés à améliorer la sûreté nucléaire et nous appuyons donc la proposition relative à la création d'un groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire, qui serait chargé d'examiner et d'analyser les informations en matière de sécurité et constituerait une instance où un échange d'informations et une formulation de concepts dans ce domaine pourraient avoir lieu.

104. Comme cela a été dit précédemment, l'Autriche s'intéresse aux aspects des centrales nucléaires par-delà les frontières. C'est avec une grande satisfaction que je peux informer l'Assemblée que des négociations sur cette question entreprises entre la République d'Autriche et la République socialiste tchécoslovaque ont été couronnées de succès et qu'un accord sur les questions d'intérêt mutuel relatives aux installations nucléaires est entré en vigueur en juin dernier. Cet accord est un exemple de coopération fructueuse entre des Etats voisins dans le domaine nucléaire.

105. L'Autriche a déjà engagé, ou a l'intention d'engager en temps opportun, des pourparlers sur cette question avec tous ses voisins.

106. Je voudrais maintenant parler brièvement du système de garanties de l'Agence. La principale fonction du système de vérification de l'Agence est d'instaurer la confiance entre les Etats de façon à garantir que toutes les activités nucléaires soumises à ce système sont menées à des fins exclusivement pacifiques. Cela est essentiel pour supprimer toute crainte dont les conséquences entraveraient le développement de la technique nucléaire à des fins pacifiques.

107. Nous sommes convaincus que rien ne peut créer un climat plus favorable à la promotion de l'énergie nucléaire qu'un système très efficace de mesures de vérification. Nous sommes heureux de constater que d'autres négociations entre des Etats Membres et le secrétariat de l'Agence, portant sur la soumission des installations nucléaires aux garanties, ont déjà commencé ou se poursuivent, afin d'augmenter le nombre d'installations inspectées.

108. Nous sommes convaincus que l'Agence, en administrant le système de vérification du régime de non-prolifération, remplit une tâche essentielle pour la communauté internationale. L'attribution de ressources à cette fin et pour les programmes d'assistance technique ne devrait pas faire l'objet de demandes

concurrentes. Il faut plutôt trouver un juste équilibre entre ces deux objectifs importants et légitimes.

109. Nous regrettons que le CSA de l'Agence n'ait fait que peu de progrès pour ce qui est de concilier les positions en conflit, à savoir le libre accès à la technique nucléaire, d'une part, et les préoccupations relatives à la prolifération nucléaire, d'autre part. Nous espérons que le Comité continuera de rechercher une solution mutuellement acceptable et qui tienne compte des exigences relatives tant au commerce nucléaire qu'à la non-prolifération nucléaire.

110. L'une des tâches les plus importantes de l'Agence consiste à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les pays en développement grâce à l'assistance et à la coopération techniques.

111. Il est donc satisfaisant de voir que tous les indicateurs relatifs à l'assistance technique qu'apporte l'Agence — nombre d'affectations d'experts, ressources consacrées à l'équipement technique et nombre de boursiers dans ce domaine — traduisent un mouvement ascendant. Il est encourageant de voir que depuis 1982 les ressources mises à la disposition du Fonds d'assistance et de coopération techniques ont considérablement augmenté.

112. Pour terminer, je voudrais dire que l'Autriche, consciente de ses responsabilités particulières en tant que pays hôte, continuera de faire tous les efforts possibles pour faciliter les activités de l'Agence et contribuer à la solution rapide et efficace de tout problème qui pourrait se poser. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance pour la coopération et l'assistance importantes que l'Autriche reçoit de l'Agence.

113. M. TOMASZEWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Pour commencer, ma délégation voudrait remercier M. Hans Blix, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour la façon excellente dont il a présenté le rapport très instructif de l'Agence pour 1983. Le Gouvernement polonais a procédé à une évaluation générale du travail de l'Agence au cours de cette période, évolution dont il a fait part lors de la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue à Vienne du 24 au 28 septembre dernier. Voilà pourquoi, après avoir réaffirmé le ferme soutien que la Pologne apporte à l'Agence et son attachement à ses principes et objectifs, je me bornerai à faire quelques réflexions et commentaires sur certains aspects des activités de l'Agence et sur les conditions dans lesquelles l'Agence s'acquitte de ses obligations au titre de son mandat.

114. La question de la bonne utilisation de l'énergie nucléaire dans le monde d'aujourd'hui est un sujet de la plus haute importance qui pourrait décider du destin du monde de demain. L'utilisation croissante de l'énergie nucléaire à des fins militaires, la poursuite des essais d'armes nucléaires dans différentes régions du globe, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et, ce qui est plus inquiétant encore, l'installation des types d'armes nucléaires les plus récents au cœur de l'Europe pour les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] les plus puissants, qui caressent l'illusion d'obtenir la suprématie unilatérale, préoccupent directement le peuple de mon pays, sans parler des autres peuples.

Plusieurs générations de Polonais se rappellent encore qu'à deux reprises dans leur existence la tragédie a éclaté au cœur même de l'Europe. Une troisième tragédie est tout simplement impensable.

115. Mais pour que cela ne se produise pas, toutes les nations, tous les gouvernements et toutes les organisations internationales doivent travailler sans relâche. C'est avec un plaisir particulier que je cite l'AIEA comme l'une des agences les plus actives et les plus productives dans cette voie. Après 27 ans d'activité, l'Agence a pleinement justifié sa création. Aujourd'hui, elle a acquis une reconnaissance internationale sans équivoque. Elle est devenue un centre universel de coordination et de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques et sûres de l'énergie atomique. Son caractère universel a été confirmé, en outre, par le fait que la Chine est devenue membre de l'Agence au tout début de cette année. L'entrée de la Chine à l'Agence a permis à celle-ci de déclarer officiellement, au paragraphe 2 de son rapport pour 1983, dont nous sommes saisis aujourd'hui : "Avec l'entrée de la Chine à l'Agence, tous les Etats ayant des programmes et activités importants dans le domaine nucléaire sont désormais membres de l'Agence et participent à ses travaux". Voilà un fait dont on ne saurait trop souligner l'importance, et, cela va sans dire, sa signification réelle dépasse de loin la déclaration officielle.

116. La Pologne a toujours appuyé les domaines principaux d'activités de l'Agence : premièrement, sa fonction qui consiste à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'élément important du système de mesures destinées à préserver la paix et à établir la confiance entre les Etats; deuxièmement, sa fonction qui consiste à promouvoir une large coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; et, troisièmement, celle de l'application multiple des techniques radiologiques et des méthodes nucléaires, en particulier en agriculture, dans la protection de la santé et dans la recherche scientifique, c'est-à-dire dans des domaines où l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est très largement utilisée en Pologne aussi.

117. Le rapport de l'Agence mentionne qu'en 1983 les centrales nucléaires fournissaient environ 12 p. 100 de la production mondiale d'électricité et que de nouvelles centrales étaient constamment en construction. Il est prévu que, d'ici à l'an 2000, les centrales nucléaires fourniront 20 p. 100 de la production mondiale d'électricité. Ces chiffres attestent de l'importance croissante des centrales nucléaires, de même que de l'importance particulière de certains aspects des activités de l'Agence. Il s'agit tout d'abord de l'activité des équipes de contrôle de la sûreté opérationnelle, commencée en 1983, qui, à la demande d'Etats membres, examinent et évaluent tous les aspects de la sûreté des centrales nucléaires en opération. A notre avis, il est important que ce nouvel aspect des activités de l'Agence puisse en même temps renforcer le rôle et le niveau de travail des organisations nationales de sûreté nucléaire. Le deuxième aspect est celui du système de notification des incidents, dont la mise en pratique n'a fait que commencer en 1983. La Pologne avait préconisé la création de ce système et elle estime qu'il peut devenir un instrument extrêmement important de collecte et d'analyse de renseignements concernant des incidents

survenus dans des centrales nucléaires en opération. Le troisième et dernier aspect est celui du système d'information concernant les réacteurs nucléaires, qui recueille une vaste gamme de données en provenance de toutes les centrales nucléaires en opération, permettant ainsi d'utiliser au mieux l'énergie de ces centrales nucléaires.

118. La Pologne attache une importance particulière au système de garanties. Voilà pourquoi notre délégation note avec satisfaction les progrès réalisés par l'Agence dans l'exécution de son programme d'application des garanties. Il est particulièrement encourageant de constater qu'en s'acquittant de cette obligation, en 1983, l'Agence n'a décelé aucune anomalie pouvant indiquer qu'il y avait eu détournement d'une quantité significative de matières nucléaires sous garanties ou utilisation à des fins illicites d'installations ou de matériaux soumis aux garanties, que ce soit pour la fabrication d'armes nucléaires ou de tous autres engins explosifs nucléaires, ou à toute autre fin militaire, ce qui serait contraire à la déclaration concernant leurs utilisations exclusivement pacifiques. Cela nous incite, une fois de plus, à donner notre plein appui à toutes les activités de l'Agence destinées à renforcer la crédibilité et l'efficacité de l'application du système de garanties.

119. Par ailleurs, ma délégation espère que l'Agence participera activement aux travaux préparatoires de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit avoir lieu l'année prochaine.

120. L'un des aspects les plus importants de l'activité de l'Agence est le précieux travail effectué par le CSA qui, selon le rapport de l'Agence, a fait de nouveaux progrès en 1983. Nous appuyons également ce domaine important de l'activité de l'Agence qui a trait à l'élaboration des principes de coopération internationale concernant le transfert des techniques et des matières nucléaires.

121. Ma délégation pense qu'il est également important de pouvoir constater avec satisfaction que les ressources consacrées à l'assistance technique offerte par l'Agence aux pays en développement pendant la période examinée, comme le rapport en fait état, ont augmenté de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente. A cet égard, ma délégation est fermement convaincue que, de même que ses ressources, l'efficacité du programme d'assistance technique s'accroîtra.

122. Pour terminer, je voudrais dire à l'Assemblée générale que le Gouvernement polonais accepte le rapport de l'Agence. En même temps, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, et à son personnel pour le travail dévoué qu'ils ont accompli pendant la période à l'examen à l'Assemblée générale. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs travaux, qui sont si importants pour l'avenir du monde.

123. M. ENDREFFY (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation hongroise a étudié avec soin le rapport de l'Agence pour 1983 et a écouté attentivement la déclaration liminaire concise et instructive du Directeur général, M. Hans Blix. Nous sommes d'accord avec lui sur les principaux aspects du rapport et de la déclaration. Je voudrais remercier le Directeur général et le secrétariat de l'Agence, plus particu-

lièrement pour l'étude très importante et stimulante, intitulée "Examen des activités de l'Agence", qu'ils ont préparée conformément à la résolution GC(XXVI)/RES/399⁶ de la vingt-sixième session ordinaire de la Conférence générale et qui donne une analyse complète des activités de l'Agence au cours des 25 dernières années.

124. Je ne veux pas entrer dans les détails du rapport et de l'examen puisque nos représentants ont eu la possibilité d'exprimer leurs vues lors de la réunion du Conseil des gouverneurs et à la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence générale. Je voudrais plutôt me limiter à certaines observations de caractère général.

125. Comme on le sait, les activités de garantie de l'Agence sont fondées directement sur son statut. Si l'on veut garantir la non-prolifération des armes nucléaires, il faut nécessairement renforcer le rôle correspondant de l'Agence. En même temps, l'Agence est généralement reconnue comme l'organisation internationale qui a été créée pour coordonner et encourager les efforts faits par différents pays pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon gouvernement continuera de donner tout son appui à cette double activité fondée sur le statut de l'Agence.

126. Nous notons toutefois avec regret que certains sembleraient opposer, si je puis dire, les coûts des garanties et les fonds disponibles pour l'encouragement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour la coopération technique y relative. A cet égard, nous sommes d'accord avec la déclaration du Directeur général, M. Blix, qui, à la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence générale, déclarait :

"Etant donné l'intérêt vital du monde dans un système de vérification qui fonctionne bien et qui suscite la confiance, je pense que le coût des garanties est relativement peu élevé. Je voudrais également dire que, si nous nous trompons dans nos ambitions, il vaut mieux avoir des ambitions trop élevées plutôt que des ambitions trop modestes."

127. Nous nous félicitons de l'information selon laquelle les négociations concernant un accord aux termes duquel l'Union soviétique placerait sous le système de garanties de l'Agence certaines de ses installations nucléaires à des fins pacifiques ont été couronnées de succès. Nous pensons que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait devraient suivre cet exemple.

128. La Hongrie attache une grande importance à une participation active de l'Agence aux préparatifs et aux travaux de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela s'applique également à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dont le succès, de l'avis de mon gouvernement, sera largement influencé par le résultat de la troisième conférence d'examen.

129. Je n'ai pas l'intention de parler ici de l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires parce que nous l'avons fait à plusieurs reprises dans le passé. Je voudrais, toutefois, attirer l'attention sur un autre instrument international qui

semble avoir glissé à l'arrière-plan. Je veux parler de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La dernière session de la Conférence générale, dans une résolution parrainée également par la Hongrie, a attiré l'attention sur son importance. Après plus de quatre ans, 10 instruments de ratification seulement sur les 21 requis pour l'entrée en vigueur de la Convention étaient déposés auprès de la Conférence générale en septembre dernier. Six de ces 10 instruments de ratification ont été déposés par des pays socialistes, y compris le mien. Il serait souhaitable de hâter la procédure de ratification par d'autres pays également.

130. L'entrée de la République populaire de Chine à l'Agence est un fait d'une grande importance pour le succès continu des activités de l'Agence. Comme on le sait, ma délégation a coparrainé les propositions qui ont mené à l'adoption de la résolution GC (XXVII)/RES/405' donnant à la République populaire de Chine une place à part entière au Conseil des gouverneurs.

131. La Hongrie est encouragée non seulement par le rapport de l'Agence, mais également par sa propre expérience; la Hongrie pense que l'énergie nucléaire revêt une importance croissante pour faire face aux demandes énergétiques de l'économie. L'an dernier, le représentant de la Hongrie a informé l'Assemblée générale de l'entrée en fonction de la première installation de la première centrale nucléaire de Hongrie. Maintenant, je peux ajouter qu'il y a quelques semaines seulement une deuxième unité a commencé à fonctionner, qui produira quelque 3 milliards de kilowatts d'énergie en 1984 et qui continuera d'être développée en collaboration avec l'Union soviétique et d'autres pays socialistes. Notre expérience jusqu'à présent a été excellente pour ce qui est de la production, de l'efficacité et des normes de garanties, et nous avons toutes raisons de croire que nos opérations futures ne connaîtront pas non plus de problèmes.

132. La vingt-huitième session ordinaire de la Conférence générale a commémoré solennellement le vingtième anniversaire de l'institutionnalisation d'une coopération étroite entre l'AIEA et la FAO. L'agriculture et l'industrie alimentaire sont extrêmement importantes pour notre économie nationale, et nous nous félicitons donc tout particulièrement des activités de l'Agence dans ces domaines, et nous pensons que c'est là quelque chose de plus en plus important pour les pays en développement également.

133. Le rapport de l'Agence contient des chiffres impressionnants sur les résultats des activités de l'Agence dans le domaine de la coopération technique. Malheureusement, le rôle du PNUD dans le financement de ces activités diminue mais, heureusement, les fonds provenant de contributions volontaires augmentent rapidement tant en valeur relative qu'en valeur absolue. Le montant des contributions volontaires est passé de 16 millions de dollars en 1982 à 26 millions de dollars pour 1985, c'est-à-dire une augmentation de 60 p. 100 en quatre ans. Mon gouvernement continue donc d'appuyer le système actuel de financement de l'assistance technique.

134. Sans vouloir entrer dans tous les détails, je voudrais souligner certains autres domaines des activités de l'Agence. Par exemple, nous attachons une grande importance au développement de l'INIS et à

l'élaboration et l'application de normes de garanties de base pour la protection contre les radiations. Nous sommes désireux aussi de participer au système de notification des incidents. Cette mention limitée ne signifie pas que nous n'apprécions pas, selon leurs mérites, toutes les autres activités multiples et indispensables de l'Agence.

135. Mon gouvernement est donc prêt à continuer à encourager, dans la mesure de ses possibilités, le développement et l'amélioration des activités de l'Agence et nous souhaitons tout le succès possible au Directeur général, M. Blix, et à ses collègues.

136. M. KOVAČIČ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : La délégation tchécoslovaque a étudié le rapport de l'Agence pour 1983. C'est avec beaucoup d'attention que nous avons écouté la déclaration du Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, qui a fait l'analyse des travaux accomplis pendant cette période et qui a fait part à l'Assemblée générale de l'intention de continuer à développer, sur tous les plans, les activités de l'AIEA, dans l'intérêt de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

137. A notre avis, l'AIEA fait partie des plus importantes institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. Cela n'est pas seulement dû au fait qu'elle poursuit ses activités dans un domaine aussi riche en possibilités et aussi complexe du point de vue technique que l'est celui de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais cela est dû également au rôle que joue l'Agence en matière de non-prolifération des armes nucléaires, notamment en liaison avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, entré en vigueur en 1970.

138. La République socialiste tchécoslovaque apporte son soutien actif à ce traité, de même qu'à toutes autres mesures visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Nous sommes parfaitement conscients que si le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires augmente, le danger de l'utilisation de ces armes augmentera également, avec les conséquences catastrophiques que cela entraînerait pour l'humanité tout entière.

139. De ce point de vue, l'importance du caractère universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de toutes les autres mesures qui ont pour but d'augmenter le nombre des Etats parties au Traité est accrue. Nous appuyons l'idée selon laquelle l'AIEA et le Traité, dont l'AIEA est le principal garant, offrent de bonnes possibilités pour l'examen de tout un ensemble de questions liées aux aspects politiques et techniques des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à l'exportation du nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires.

140. L'an prochain, la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu à Genève. La Tchécoslovaquie joue un rôle actif dans les préparatifs de cette conférence. Le représentant de notre pays a présidé la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence. Cette session du Comité préparatoire a révélé le souci des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de le voir renforcé et de voir également des progrès se réaliser dans le domaine du désarmement nucléaire.

Elle souhaitait également que le Traité reste un instrument de renforcement de la paix et de la sécurité internationales, comme ce fut le cas jusqu'ici.

141. Nous nous proposons de participer activement aux travaux de la Conférence et nous escomptons qu'elle contribuera à renforcer plus encore le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour lui permettre de continuer de jouer un rôle positif dans le maintien de la sécurité et dans la création de conditions favorables à une large coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

142. Nous estimons qu'il convient dès maintenant d'aborder la préparation des documents finals de la Conférence. Il serait également souhaitable que le Bureau du Comité préparatoire fasse preuve d'initiative à cet égard afin de devenir le point de rencontre de toutes les initiatives visant à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires, en assurant le plus large épanouissement de la coopération de tous les Etats parties dans ce domaine scientifique et technique si important, pour contribuer à un rapprochement économique et politique des différentes parties du monde pour lesquelles l'énergie nucléaire peut précisément représenter le règlement d'importants problèmes économiques et sociaux.

143. La République socialiste tchécoslovaque ne cesse d'accorder la plus grande attention au travail efficace de l'AIEA dans le domaine des garanties, système unique de contrôle international destiné à assurer la non-prolifération des armes nucléaires. Ce système international de contrôle, unique jusqu'ici, démontre son utilité et témoigne de la volonté et de l'intérêt d'Etats souverains, notamment pour ce qui est de la collaboration en vue d'assurer le contrôle nécessaire. Nous appuyons les efforts du secrétariat de l'AIEA visant à perfectionner plus encore et à accroître l'efficacité du travail dans le domaine des garanties.

144. La République socialiste tchécoslovaque prend également une part active aux travaux de l'Agence dans le domaine de l'énergie nucléaire et de la sûreté nucléaire, ainsi qu'à d'autres secteurs de l'utilisation "non énergétique" de l'énergie nucléaire. L'Agence poursuit un travail éminemment utile dans le domaine de l'information scientifique et technique, l'un des piliers fondamentaux de la coopération internationale dans cette sphère.

145. En ce qui concerne le développement de l'énergie nucléaire, nous assistons à une grande concentration de matériaux nucléaires, ce qui soulève la question de leur manutention et de leur transport, parfois même au-delà des frontières de certains Etats. Nous serions heureux que d'autres Etats parties adhèrent à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ce qui permettrait à cette convention d'entrer en vigueur avant même la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

146. Dans la mesure de ses possibilités, la République socialiste tchécoslovaque participe à l'assistance technique aux pays en développement par le biais des programmes appropriés de l'AIEA. Cette assistance comprend tant la fourniture de diverses installations que l'organisation de programmes de formation de spécialistes. Je rappelle à cet égard que le

Gouvernement tchécoslovaque a réservé une somme de 2,8 millions de couronnes tchécoslovaques pour 1985 à cette fin et, cette contribution mise à part, il mettra à la disposition de l'AIEA, en 1985, des bourses diverses pour des personnes provenant de pays en développement et accueillera des réunions spéciales de l'AIEA dans son pays.

147. La République socialiste tchécoslovaque participe également à la préparation de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prévue pour 1986, et le représentant de notre pays est l'un des vice-présidents du Comité préparatoire. Nous sommes convaincus que, dans le cadre de cette conférence, l'AIEA nous aidera beaucoup à obtenir des résultats concrets. La Conférence est appelée à examiner sous tous leurs aspects les questions touchant le développement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en tenant dûment compte du raffermissement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et en respectant strictement les garanties de l'AIEA, ce qui, en fait, correspond aux intérêts de tous les pays.

148. La République socialiste tchécoslovaque poursuit son programme d'énergie nucléaire dans le cadre de la coopération internationale des pays membres du CAEM, conformément aux principes des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire formulés par l'AIEA.

149. L'expérience positive que nous avons acquise vient confirmer qu'un pays, même relativement petit, peut jouer un rôle important dans un domaine aussi crucial, du point de vue scientifique, technique et économique, que l'énergie nucléaire.

150. Il semble donc tout naturel que nous appuyions tous les efforts entrepris au sein de différents organes des Nations Unies, notamment l'AIEA, afin de garantir que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques et de protéger les installations nucléaires créées à cet effet. Cela concerne une protection tant contre des attaques civiles que contre des attaques militaires, qui pourraient présenter un danger exceptionnel ou engendrer de graves dégâts dont les conséquences pourraient déborder de beaucoup les frontières de l'Etat où se trouve l'objectif à atteindre.

151. L'année dernière, à la suite des agissements agressifs des forces impérialistes, la situation internationale s'est dangereusement aggravée et la menace de guerre nucléaire a augmenté. A ce propos, je voudrais attirer l'attention sur diverses propositions constructives avancées par l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes dans le but de faire cesser la course aux armements, surtout la course aux armes nucléaires, et de renforcer la sécurité et la confiance. A cet égard, nous voudrions signaler en particulier la Déclaration des pays membres du CAEM, intitulée "Maintien de la paix et coopération économique internationale", adoptée à l'occasion de la Conférence économique au Sommet du Conseil d'assistance économique mutuelle, tenue à Moscou du 12 au 14 juin 1984 et du trente-cinquième anniversaire de cette organisation [A/39/323, annexe II].

152. La République socialiste tchécoslovaque fait partie des Etats qui utilisent de plus en plus l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le cadre de sa propre économie comme dans celui de la coopération

internationale. Voilà pourquoi il nous paraît indispensable de condamner les activités des forces impérialistes qui favorisent l'augmentation des tensions dans le monde. En installant des armes nucléaires à proximité immédiate de nos frontières, ces forces intensifient la course aux armes nucléaires et, en fournissant quotidiennement des exemples de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins inavouables dans les domaines de la physique et de la technique nucléaire, elles risquent de créer une situation où tous les efforts destinés à assurer la prospérité de l'humanité, grâce à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, seront réduits à néant.

153. Comme le montrent le rapport de l'AIEA ainsi que la déclaration du Directeur général, M. Blix, l'Agence sera appelée prochainement à s'attaquer à différents problèmes dont la solution exige une atmosphère constructive et une large coopération internationale. J'espère que les forces éprises de paix parviendront à enrayer la dangereuse tendance actuelle. Nous exprimons l'espoir que l'AIEA, grâce à ses activités diverses, contribuera à l'élimination de la menace nucléaire et à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité tout entière, et qu'elle empêchera ainsi l'utilisation de cette grande réalisation de l'homme à des fins sinistres d'anéantissement et de destruction.

154. Pour sa part, la République socialiste tchécoslovaque est prête à collaborer, dans cet esprit, aux activités futures de l'AIEA. Voilà pourquoi la délégation tchécoslovaque appuie le projet de résolution A/39/L.15, qui évalue et appuie les activités de l'AIEA.

155. M. SHANKAR (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec intérêt la présentation du rapport de l'Agence pour 1983, que nous a faite son très compétent directeur général. Nous tenons à le féliciter de ses efforts pour accroître les activités de l'Agence et encourager l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la génération d'énergie électrique, malgré toutes les difficultés que lui pose dans certains pays une opinion publique mal informée et parfois trompée. Les difficultés qu'il rencontre sont peut-être dues également au fait que l'Agence, qui pourrait faire beaucoup plus pour encourager l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, se heurte dans ces pays à toute une série de restrictions appliquées avec succès. Ces restrictions ont été imposées aux pays en développement qui ont des programmes nucléaires pacifiques, alors que les pays qui ont la capacité de détruire plusieurs fois le monde n'ont pas fait le moindre progrès dans la voie du désarmement nucléaire.

156. L'Inde ne s'est jamais opposée à des garanties raisonnables. Elle a toujours coopéré avec l'Agence et a accepté d'apporter des améliorations à ses mesures de mise en œuvre. Mais nous estimons que cette mise en œuvre devrait davantage porter sur l'objectif réel, tel qu'il est énoncé dans le statut de l'Agence. Celle-ci devrait examiner plus attentivement ces questions, sans se laisser influencer par l'opinion de quelques Etats membres. Le sens de l'équilibre et du réalisme fait défaut dans certains documents de l'Agence, tel son rapport pour 1983 et le rapport sur la mise en œuvre des garanties, au sujet desquels nous avons déjà exprimé très clairement notre point de vue lors des

réunions à Vienne du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. Je voudrais le rappeler ici devant l'Assemblée générale. Nous espérons qu'un plus grand équilibre et une plus grande activité caractériseront le rapport sur la mise en œuvre des garanties et le rapport pour 1984.

157. En conclusion, je voudrais rappeler que l'objectif primordial de l'Agence est d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. Nombreux sont les pays qui se sont lancés dans un programme d'énergie atomique pour répondre à leurs besoins énergétiques croissants dans le cadre de leurs plans de développement économique global. L'Agence a la responsabilité d'apporter une contribution positive et efficace dans ce contexte sans se laisser enfermer dans la recherche de prétendus objectifs de non-prolifération.

158. M. KORHONEN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur pour ma délégation ainsi que pour moi-même de rendre hommage au Directeur général et à l'AIEA pour le rôle efficace qu'ils ont joué. Je voudrais également remercier le Directeur général de son rapport, intéressant et détaillé, sur les travaux de l'Agence pour 1983.

159. La première tâche de l'AIEA — élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité sur une base universelle et ce dans le cadre de garanties efficaces — nécessite une approche à l'échelle mondiale et la plus grande participation possible de tous les Etats. Maintenant que la République populaire de Chine est devenue membre de l'Agence, ce sont tous les Etats qui ont des programmes et des activités nucléaires importants qui sont maintenant membres de l'Agence. A notre avis, le caractère universel de l'AIEA doit, d'un côté, être maintenu et, de l'autre, être davantage élargi.

160. L'AIEA a réussi à maintenir un niveau très élevé fondé sur sa capacité d'adapter ses programmes aux besoins changeants des Etats membres. Cela s'applique aux garanties et à la coopération technique, au gestion des déchets et à la sûreté nucléaire, ainsi qu'aux autres activités de l'Agence.

161. Une fois de plus, au paragraphe 33 de son rapport, l'Agence indique qu'"il est jugé raisonnable de conclure que les matières nucléaires sous garanties de l'Agence en 1983 sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en est dûment rendu compte par ailleurs". Cela est tout à fait encourageant. Nous devons toutefois nous rappeler que certains Etats non dotés d'armes nucléaires continuent d'avoir des activités nucléaires hors du système de garanties. A notre avis, toutes les matières nucléaires qui se trouvent dans tous les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient relever du système de garanties de l'Agence.

162. Plusieurs conférences et réunions tenues sous les auspices de l'AIEA ont traité des questions liées à la gestion des déchets radioactifs et aux aspects écologiques de l'énergie nucléaire. C'est une question qui nécessite de trouver des solutions au niveau international. Nous encourageons l'Agence à jouer un rôle central à cette fin.

163. L'Agence a considérablement intensifié ses travaux dans le domaine de la coopération technique.

Nous appuyons l'expansion de ces activités, et nous avons préconisé une augmentation importante de l'objectif annuel à cette fin. Le Gouvernement finlandais s'est engagé une fois de plus à participer à l'objectif, pour l'année prochaine, du Fonds d'assistance et de coopération techniques et est prêt à continuer à fournir des ressources aux activités de coopération technique extrabudgétaires de l'Agence. La croissance des activités techniques ne devrait pas, à notre avis, cacher la nécessité de maintenir ces activités sous un contrôle continu et strict, afin qu'elles restent efficaces, répondent aux besoins changeants des pays en développement et reflètent le développement technique global.

164. L'AIEA a une contribution essentielle à faire aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, prévue pour 1986, ainsi qu'à la Conférence elle-même. Les résultats des travaux du CSA seront particulièrement décisifs à cet égard.

165. Les travaux de l'Agence seront également indispensables pour le succès de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit avoir lieu en 1985. Le Gouvernement finlandais estime que ce traité est l'une des réalisations les plus importantes dans le domaine du désarmement. Une coopération et un commerce internationaux développés dans le domaine nucléaire présupposent un régime fiable et efficace du régime de non-prolifération. Tous les efforts doivent donc être déployés pour le succès de la troisième Conférence d'examen. Nous sommes heureux de constater que l'Agence a répondu à nos espoirs et qu'elle a établi des documents de base de haute qualité à soumettre à l'examen de ladite conférence.

166. L'AIEA, dans son ensemble, est un instrument vital pour la promotion des utilisations sûres et pacifiques de l'énergie nucléaire, et elle mérite l'appui de tous, comme d'ailleurs le projet de résolution A/39/L.15.

167. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Pakistan a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

168. M. AHMAD (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation pakistanaise est étonnée que le

représentant de l'Union soviétique, au cours de la déclaration qu'il a faite cet après-midi, ait une fois de plus manifesté son inquiétude à l'égard du programme nucléaire pacifique du Pakistan. Des allusions semblables avaient déjà été faites à la Première Commission par le représentant de l'Union soviétique, et ma délégation y avait répondu comme il convient. Il est très regrettable que le représentant de l'Union soviétique ait cru bon de soulever la question une fois de plus en séance plénière.

169. L'engagement ferme et constant du Pakistan à l'égard de l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires et de la promotion de l'application pacifique des techniques nucléaires a été réaffirmé au niveau le plus élevé un certain nombre de fois. Le Pakistan a pris l'initiative de proposer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud. Le Pakistan a été au premier rang des efforts entrepris à la Conférence du désarmement et dans d'autres instances internationales pour demander le désarmement nucléaire, la cessation de la course aux armes nucléaires, l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire. Cela devrait prouver sans l'ombre d'un doute la sincérité de l'engagement du Pakistan. La délégation pakistanaise est donc étonnée que le représentant de l'Union soviétique se soit cru obligé de manifester son inquiétude malgré les faits que je viens de rappeler.

La séance est levée à 17 h 35.

NOTES

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1983*, Autriche, juillet 1984 [GC(XXVIII)/713 et Add.1 et 2]; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/39/458 et Add.1).

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1046, n° 15749.

³ *Ibid.*, vol. 634, n° 9068.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 27*, annexe II, sect. 13, document CCD/431.

⁵ *Nations Unies-Annuaire du désarmement*, vol. 1 : 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.IX.2), appendice III.

⁶ Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Résolutions et autres décisions de la Conférence générale, vingt-sixième session ordinaire*.

⁷ *Ibid.*, vingt-septième session ordinaire.